

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DFPE 163 Subvention (121 753 euros) et avenant n° 2 à l'Association Au Rendez-Vous des Bout'Chou (15e) pour la halte-garderie (15e).

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association "Au Rendez-Vous des Bout'Chou" (15e) pour la halte-garderie (15e) ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n° 2 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association "Au Rendez-Vous des Bout'Chou" ayant son siège social 52, rue de l'Amiral-Roussin (15e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 121 753 euros est allouée à l'association "Au Rendez-Vous des Bout'Chou". (n° SIMPA 20 506, n° dossier 2018-02509).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre fonctionnel 4, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2018 et suivantes, sous réserves de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO